



Education: parce que tout commence par là

L'action de François Fillon, comme ministre et comme Premier ministre, a toujours été guidée par un principe simple : **pour que notre pays soit performant, il faut qu'il ait un système éducatif excellent**, à contre-courant de l'égalitarisme promu par la gauche. C'est pourquoi comme ministre de l'enseignement supérieur, François Fillon a développé les IUT en 1994; comme ministre de l'éducation, il a fait adopter la loi du 23 avril 2005 fixant des objectifs clairs au système éducatif et reconnaissant pour les atteindre la liberté pédagogique des enseignants ; lorsqu'il était Premier ministre, son gouvernement a réécrit les programmes de l'enseignement primaire en les centrant sur les « fondamentaux », a créé les internats d'excellence pour aider les élèves méritants de milieu modeste à trouver des structures où ils pourraient travailler dans de bonnes conditions, et a donné l'autonomie aux universités.

Depuis longtemps, les ministres ont trop souvent entrepris des **réformes qui n'ont pas, pour la plupart, abouti aux effets escomptés**. Sans continuité, quand elles n'étaient pas contradictoires, ces réformes se sont heurtées aux rigidités d'un des systèmes administratifs les plus lourds du monde et ont généré le doute chez des enseignants qui ne voyaient plus le cap.

L'Education nationale, qui a longtemps constitué dans l'histoire de la République un sujet de fierté, est devenue au fil des ans un sujet de préoccupation pour nos concitoyens, et pour les parents en particulier. Notre système éducatif, qui avait bien réussi les défis de la scolarité obligatoire et de la scolarisation à 100%, est aujourd'hui malade parce que le succès d'un petit nombre de nos bons élèves cache un échec grave : à l'issue (ou après l'abandon) de leurs études, **trop de jeunes Français n'arrivent pas à s'insérer dans la vie professionnelle ou à réussir dans l'enseignement supérieur**.

Pourtant plus que jamais, l'école doit s'affirmer **comme le lieu d'acquisition de connaissances, de compétences et de valeurs** permettant à chacune et chacun de trouver sa place et un emploi pour s'insérer convenablement dans la société. **Elle doit aussi être le premier levier d'action contre le chômage de masse de notre pays** et tout particulièrement le chômage des jeunes. Elle doit contribuer à **remettre notre pays dans la voie du progrès**.

* Cet objectif ne nécessite pas une nième réforme, il exige un élan national qui fasse de **l'école une priorité dans la reconquête de notre souveraineté et dans notre redressement**.

La France ne pourra pas continuer à douter de son école, sinon elle sacrifiera l'avenir de sa jeunesse et donc le sien. Tout commence par là.

Les enseignants sont au cœur de cette mission nationale. Ils sont dévoués au service de leur vocation. Eux-mêmes ont vu leur rôle beaucoup changer, ils savent que leur mode d'enseignement évoluera encore, en particulier avec le numérique. Et ils voudront s'engager dans cette transformation, primordiale pour l'avenir de nos enfants et de la Nation, et nécessaire pour qu'ils soient respectés.

* Cet objectif doit associer l'ensemble des acteurs concernés et notamment les **parents d'élèves**, trop souvent exclus des décisions majeures prises dans les écoles et les établissements scolaires. Or leur présence aux côtés des professeurs est essentielle pour



FORCEREPUBLICAINE

favoriser la réussite des jeunes car ils assument en premier la responsabilité de l'éducation – et notamment de l'éducation morale – de leurs enfants.

* Cet objectif passe par une **transformation non pas à la marge, mais en profondeur de notre système éducatif**, par un véritable changement de logiciel, en affirmant le **rôle de l'éducation** pour notre pays et en l'ouvrant sur le monde:

- L'éducation comme lieu d'**acquisition des connaissances et du savoir** où l'on « apprend à apprendre » et, aussi, à aimer apprendre.
- L'éducation comme lieu de **formation à l'emploi**.
- L'éducation comme lieu d'**apprentissage des valeurs collectives** d'excellence, de reconnaissance du mérite, de récompense de l'effort, de respect des autres et de sens de la vérité ; sans contrevénir au rôle essentiel des parents dans la transmission de valeurs morales à leurs enfants.
- L'éducation comme **creuset de la Nation** et comme lieu d'intégration par la transmission de notre culture.

Cette transformation ne peut se réaliser en y consacrant encore plus de moyens alors que 6% du PIB, c'est-à-dire près de deux fois le montant des recettes générées par l'impôt sur le revenu, sont consacrés en France à la dépense intérieure d'éducation : les performances atteintes par des grands pays comparables montrent que ce n'est pas le niveau de dépenses par élève qui est en cause, mais **la bonne utilisation des moyens importants que nous y consacrons**. La Cour des comptes a d'ailleurs relevé en 2013 que les « **résultats insatisfaisants ne proviennent ni d'un excès ni d'un manque de moyens budgétaires ou d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants** »¹.

Notre enseignement scolaire n'est donc pas malade d'un manque de moyens, mais d'une **difficulté permanente à se réformer au cœur des établissements et des classes**.

La rénovation doit donc être profonde. Elle doit consister à agir sur les contenus enseignés, sur l'organisation du système ainsi que sur la place et le rôle des acteurs. **Tout commence par là**.

Promouvoir l'excellence pour tous les jeunes

1- Des programmes garantissant l'apprentissage des fondamentaux pour l'ensemble des élèves

A l'école, 20% des élèves sortent de CM2 sans les bases. La priorité est donc **l'acquisition par les élèves du socle commun des fondamentaux** : l'apprentissage de la langue française, de la lecture, de la grammaire et de l'orthographe. La France peut-elle sérieusement se maintenir demain dans les pays leaders de l'Europe et du monde si ses enfants ont des

¹ La Cour des comptes a d'ailleurs formulé quatre recommandations : « 1. Redéfinir le métier enseignant en adaptant en particulier les obligations réglementaires de service ; 2. Mieux valoriser les ressources humaines, au niveau individuel et des équipes ; 3. Affecter les enseignants en fonction de la réalité des postes et des projets d'établissement ; 4. Assurer une gestion de proximité » (Cour des comptes, « Gérer les enseignants autrement », 22 mai 2013).



FORCEREPUBLICAINE

difficultés à lire un conte de trois pages ? Un enfant qui ne sait pas lire en quittant l'école primaire est un enfant qui sera marginalisé ; nous ne devons pas l'accepter.

Le socle commun de connaissances et de compétences dont tout élève doit disposer en fin de scolarité obligatoire (loi de 2005) doit être la référence absolue : **une première partie de ce socle doit être effectivement acquise à l'école primaire**, avec la maîtrise de la lecture, priorité des priorités.

PROPOSITIONS :

- **Commencer la scolarité obligatoire à cinq ans** (au lieu de six) de sorte que l'apprentissage de la lecture débute plus tôt, pendant l'année de grande section de l'école maternelle, et se consolide au cours préparatoire. **Donner aux élèves de l'école primaire une année supplémentaire d'apprentissage de la lecture paraît une mesure de nécessité absolue**, surtout dans les secteurs difficiles, si nous voulons sauver des centaines de milliers d'enfants de difficultés qui pèseront sur toute leur scolarité.
- **Concentrer l'enseignement élémentaire sur le socle de connaissances** (lecture, calcul, écriture, grandes dates et grands personnages de l'histoire, géographie de la France et de la région) auquel les maîtres devront consacrer **les 3/4 du temps** d'enseignement. L'ampleur des programmes et leur diversité d'objet contribue en effet à la difficulté d'apprentissage des fondamentaux ; les enseignants doivent donc être en mesure de donner aux enfants le temps d'apprendre, et de s'assurer du résultat.
- **Vérifier l'acquisition des fondamentaux régulièrement par des tests appropriés à l'âge de l'enfant** ; dès qu'un enseignant relève une difficulté d'apprentissage, l'école doit aider les élèves concernés par un soutien apporté par l'enseignant sur son temps de présence dans l'établissement.
- **Consacrer le quart du temps restant à l'ouverture sur le monde et aux enjeux contemporains** : découverte des sciences et des arts, culture numérique, éducation à l'environnement, sport.
- **Supprimer l'interdiction des devoirs après la classe**. Beaucoup d'écoles les ont d'ailleurs maintenus. Les devoirs écrits, même s'ils ne doivent pas être trop nombreux pour respecter le temps familial et le temps de détente, sont l'occasion pour l'enfant d'intégrer la leçon reçue et d'échanger avec ses parents, ce qui responsabilise ceux-ci dans le suivi éducatif de leurs enfants. Ils contribuent aussi dans certaines familles à retransmettre aux parents certaines compétences perdues. Naturellement pour les enfants qui n'ont pas la possibilité de faire leurs devoirs à la maison, l'école doit permettre de les faire après la classe.
- **Développer le portail « école directe »** déjà mis en place par certaines écoles privées pour permettre aux parents de s'impliquer et de trouver les ressources nécessaires au suivi de l'apprentissage de leur enfant.
- **Choisir l'anglais comme première langue**, l'apprentissage de la seconde langue commençant au collège.
- **Organiser le temps hors enseignement avec le souci de l'éducation**. A l'école, le temps hors enseignement, dans lequel les collectivités locales peuvent être impliquées, est un temps complémentaire de l'enseignement – pour le sport notamment – et non un temps d'occupation des élèves.



FORCEREPUBLICAINE

Au collège, ce sont aujourd'hui les élèves qui ne maîtrisent pas les fondamentaux qui se trouvent en échec et qui sortent du système scolaire sans qualification.

PROPOSITIONS :

- **Affirmer l'objectif de former de futurs acteurs d'une société française moderne en musclant et en revoyant les programmes** structurés autour de deux volets pédagogiques: 1) approfondissement des fondamentaux acquis en primaire (maîtriser complètement la lecture, l'écriture et le calcul) et 2) ouverture au monde et à l'environnement économique (langues, économie, numérique, environnement). Il s'agit de garantir la maîtrise des outils avant de se donner une ambition de culture générale.
- Abolir la notion de cycles et **organiser en quatre ans, pour les disciplines stratégiques, une montée méthodique du niveau des connaissances**. Chaque année doit constituer pour un élève une étape gagnante dans la compréhension des sujets enseignés, mesurée par le **contrôle continu et des contrôles de connaissances harmonisés avec les critères de nos voisins européens et des pays les plus dynamiques**. Les résultats pour chaque élève seront pris en compte dans l'adaptation du soutien scolaire ainsi que dans la conduite de l'orientation.
- Permettre aux élèves une meilleure continuité avec le primaire en ne prévoyant **pas plus de 5 enseignants dans les deux premières années de collège** : par exemple, un seul professeur de sciences pourrait enseigner en 6^{ème} mathématiques, sciences de la vie et de la terre et technologie, un seul professeur pourrait enseigner le français et l'histoire-géographie ou bien le français et une langue.
- **Allonger le temps scolaire réel jusqu'à la fin juin** en organisant les examens du brevet en juillet. Les enseignants doivent avoir le temps de finir les programmes.
- **Faire du diplôme national du brevet le certificat d'acquisition du socle de connaissances et de compétences**. Le brevet atteste le socle acquis dans la période de scolarité obligatoire. Il ne comprend que trois épreuves dont une épreuve de français qui comporte notamment une dictée de trente lignes destinée à vérifier la maîtrise de l'orthographe. L'acquisition du brevet est **nécessaire pour entrer au lycée**.

Au lycée, il convient de donner aux élèves les moyens de préparer résolument la transition vers l'enseignement supérieur et vers l'avenir professionnel.

PROPOSITIONS :

- **Permettre à chaque élève de première et de terminale de se concentrer davantage sur les matières dominantes** de sa série (littéraire, économique, scientifique, technologique) qui le prépareront à la prochaine étape de son parcours,



FORCEREPUBLICAINE

avec une orientation résolument engagée vers l'enseignement supérieur et son avenir professionnel.

- **Assurer en fin de lycée à chaque élève la maîtrise d'une langue étrangère** correctement parlée. Pour l'autre langue, les notions de base doivent être acquises.
- **Aider les élèves à acquérir plus d'autonomie dans la gestion de l'apprentissage de leurs savoirs** en organisant le programme de terminale autour de travaux dirigés et de langues, les cours magistraux regroupant plusieurs classes.
- **Allonger le temps scolaire** en programmant les examens du baccalauréat en juillet. Cette organisation devra mettre fin à la pratique actuelle où les élèves de seconde, première et terminale (et les élèves de nombreux collèges) s'arrêtent dès le mois de juin afin de rendre les salles de classe disponibles pour les examens. Les élèves apprendront plus et mieux en continuant à étudier effectivement pendant un mois chacune de leurs trois années de lycée; les professeurs pourront terminer les programmes ; l'argent public sera utilement dépensé.
- **Revaloriser le baccalauréat en réduisant à 4 le nombre d'épreuves** et en renforçant les exigences de chacune d'entre elles pour permettre la réussite dans l'enseignement supérieur. Le baccalauréat actuel est marqué par une dispersion des savoirs exigés ; au fil des années, le nombre d'épreuves a augmenté parallèlement à un déclin des exigences attachées à chacune d'entre elles. Il convient de prévoir **une épreuve de français en première** passée début juillet **et trois épreuves en terminale portant sur les matières dominantes de la série** passées début juillet afin de rendre au baccalauréat une valeur qu'il n'a plus et de mieux préparer aux études supérieures. Les disciplines ne faisant pas l'objet d'épreuve pourront être notées dans le cadre du contrôle continu.

2- Une ouverture plus grande sur le monde, notamment sur l'économie et sur les professions

L'un des objectifs premiers de l'éducation doit être l'accès à l'emploi en donnant à chacun des chances de s'épanouir au mieux de ses possibilités dans la vie professionnelle et personnelle. Cet objectif passe donc par une plus grande ouverture au monde et à l'environnement professionnel.

PROPOSITIONS :

- **Créer et utiliser effectivement des moyens numériques** pour entraîner les élèves à organiser leur emploi du temps personnel, à approfondir leurs connaissances, à correspondre avec leurs professeurs, à préparer certains cours, à pratiquer plus intensément les langues étrangères notamment par des échanges directs avec des classes d'autres pays, à découvrir des œuvres d'art (ce qui contribuerait à renouveler l'éducation artistique et culturelle, par exemple en apprenant aux élèves à regarder un tableau représentant une scène historique) et à connaître des métiers. Le cours se tiendra d'une autre manière lorsque des ressources numériques pourront être mises à



FORCEREPUBLICAINE

disposition des élèves à la maison et en classe. **A cet effet, des spécialistes de l'utilisation pédagogique des outils numériques seront appelés à travailler par vacation dans les établissements pour aider les professeurs à enseigner avec le numérique.**

- **Inscrire au programme de 3^{ème} trois séquences d'une semaine chacune de découverte des métiers** dont deux au moins seront consacrées à des métiers accessibles par une formation en apprentissage. Ce dispositif, qui est appliqué en Allemagne, permet ensuite à de nombreux jeunes de choisir avec enthousiasme l'enseignement « dual ».
- **Renforcer la pratique de l'anglais** de l'école primaire au lycée en mettant l'accent sur son utilisation pratique à l'oral (vie quotidienne et professionnelle). L'anglais est indispensable, mais pour former de jeunes Européens, nous devons aussi promouvoir l'apprentissage d'une seconde langue étrangère, celui de l'anglais dès le plus jeune âge ouvrant la voie. Tous les établissements pourront proposer de concentrer l'apprentissage des langues dans l'année sur plusieurs « semaines langues » pour favoriser une pratique intensive de l'oral.
- **Améliorer l'efficacité du processus d'orientation.** En effet l'orientation précoce doit permettre dans certains cas de lutter contre le décrochage scolaire. Elle doit tenir compte des talents de l'enfant tout autant que de ses capacités scolaires. Elle doit être effectuée en concertation réelle avec la famille, l'enfant et la communauté éducative et prendre en compte le profil psychologique de l'enfant ainsi que sa maturité à l'aide des outils adéquats. Les parents peuvent être invités à présenter des métiers différents.

3- La revalorisation et le renforcement de l'apprentissage du secondaire au supérieur pour faciliter l'accès au monde économique et à l'emploi

En 2013, la France comptait environ 315 000 apprentis dans l'enseignement scolaire (et 120000 préparant un diplôme de l'enseignement supérieur). Les objectifs fixés par les gouvernements successifs en matière d'apprentissage (2005 : 500 000 ; 2008 : 800 000 à 1 million) n'ont à ce jour pas été atteints alors que l'apprentissage est une voie permettant une insertion facilitée dans l'emploi.

Or en Allemagne les deux tiers des jeunes de plus de seize ans choisissent une formation duale « école-entreprise ». Cet exemple doit nous conduire à une revalorisation des filières en apprentissage du collège au supérieur.

PROPOSITIONS :

- **Engager une mobilisation nationale** des parents, des entreprises et des enseignants pour revaloriser et développer **l'apprentissage dès l'âge de 15 ans**. L'apprentissage n'exclut en rien l'objectif de donner à chaque apprenti le **socle de connaissances** car l'acquisition du socle est garantie dans le temps ; l'apprentissage contribue à une meilleure insertion scolaire et évite les sorties précoces grâce à l'alternance entre le temps scolaire et le temps en entreprise.
- **Redéployer les fonds destinés actuellement aux emplois aidés vers des aides aux entreprises** afin qu'elles augmentent le nombre de leurs apprentis, notamment sur des secteurs en recherche de main d'œuvre ou à fort potentiel de développement. Ces



FORCEREPUBLICAINE

aides ciblées permettraient d'entrer dans une spirale gagnante à la fois pour les jeunes, qui s'orienteraient de fait vers des secteurs porteurs d'emplois, pour les entreprises qui disposeraient de salariés nouveaux, et pour l'économie dans son ensemble. Les fonds dégagés par la suppression des emplois aidés pourraient être consacrés à la mise en place d'un régime salarial plus incitatif pour les jeunes qui s'engageraient dans cette voie.

- **Confier aux régions toute la responsabilité de l'enseignement professionnel scolaire². Il s'agit d'organiser une plus grande cohérence entre les lieux de formation** (lycées professionnels, agricoles, maritimes et centres d'apprentissage) **et les bassins d'emploi**. Or les régions, qui ont déjà compétence sur les équipements et les locaux, qui ont la responsabilité de la formation par apprentissage ainsi que celle des adultes demandeurs d'emploi, qui ont la responsabilité des formations sanitaires et sociales, sont plus qualifiées que les rectorats pour adapter rapidement le système de formation aux débouchés professionnels et mieux préparer les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle. L'organisation simplifiée et cohérente de toute la formation professionnelle sous l'autorité des régions permettra de proposer des formations en meilleure adéquation avec les besoins économiques locaux. Il faut arrêter la dispersion de l'organisation des voies de formation professionnelle qui nuit à leur lisibilité par les familles et à leur attractivité pour les élèves.
- Autoriser les régions à définir, pour les diplômes nationaux menant à une insertion directe dans l'emploi, des **adaptations régionales** en corrélation avec les besoins économiques comptant pour 20% du diplôme.
- **Accélérer de façon complémentaire le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur** en demandant aux universités et aux grandes écoles de proposer un pourcentage significatif de leurs formations en apprentissage afin de favoriser l'accès à l'emploi. L'**accès aux métiers de l'enseignement** doit également suivre la voie de l'apprentissage.

4- La réaffirmation du sens de l'effort et du respect de l'autorité

Dès l'école, **un enfant doit comprendre qu'il ne peut y avoir de travail sans efforts**. L'enquête PISA 2012, qui a montré une baisse du niveau des élèves de 15 ans (en particulier en mathématiques), l'a notamment expliquée par le fait que les élèves français sont les plus dissipés en classe.

PROPOSITIONS :

- **Rétablir la note de vie scolaire au collège** - créée par la loi école de 2005 et supprimée en janvier 2014 par le gouvernement socialiste – afin de prendre en compte l'assiduité en classe, **le respect des autres, et d'abord des professeurs et éducateurs**, la politesse, l'attention aux élèves malades ou handicapés, la prise de responsabilité (dans les associations sportives notamment).

² Depuis 1986, les régions sont responsables des locaux et des équipements des lycées et fournissent l'ensemble des machines nécessaires à l'enseignement professionnel. Les lois des 8 juillet 2013 et 5 mars 2014 ont renforcé leurs responsabilités en matière de formation.



FORCEREPUBLICAINE

- **Clarifier dans chaque établissement les règles disciplinaires et prévoir un système de sanctions** expliquées, adaptées et effectivement prises dès que les règles ont été enfreintes.
- **Associer les professeurs** de toutes les disciplines à cette mission qui les aidera à être mieux respectés et à mieux travailler (y compris en renforçant l'enseignement des valeurs dans l'éducation sportive) : l'enseignant est là aussi pour représenter l'autorité.
- **Permettre aux chefs d'établissement d'exclure les élèves les plus perturbateurs** et de les confier à des établissements chargés de corriger leur comportement en même temps que de les remettre sur la voie des apprentissages scolaires fondamentaux.
- **Demander aux conseils d'administration des collèges de se prononcer sur la tenue des élèves** : ils pourront décider, s'ils le souhaitent, que les élèves de leur établissement portent tous une même tenue pour créer entre eux une vraie communauté.

Libérer les initiatives en redéfinissant l'organisation du système éducatif

Les Etats développés dont le système éducatif a progressé significativement sont presque toujours ceux qui ont **renforcé l'autonomie des établissements et créé des structures régionales du primaire au supérieur**, tout en donnant aux autorités nationales la mission de garantir l'homogénéité des pratiques. Nous proposons de clarifier l'organisation de notre enseignement.

5- Une organisation plus claire renforçant l'initiative au plus près du terrain

La gestion de l'éducation est trop complexe pour reposer sur une organisation centralisée dans laquelle les décisions doivent être appliquées de manière descendante ; ce système est à bout de souffle, les ministres passent et les décisions ministérielles se diluent avant de franchir la salle de classe. **Une autre gouvernance de l'enseignement scolaire** doit donner à chaque acteur un réel pouvoir d'initiative à chaque niveau.

PROPOSITIONS :

- **L'Etat fixe les principes et les programmes, le niveau des professeurs et certifie les examens nationaux.** Il assure la conduite et la cohérence des évaluations de l'ensemble du système éducatif. Il tire vraiment les conséquences des évaluations internationales du système éducatif français. L'Etat garantit dans le temps l'acquisition du socle commun à tous les jeunes, quelle que soit la voie de formation, et notamment à ceux qui choisissent l'apprentissage.
- **Les directeurs d'école et les chefs d'établissement disposent de réels pouvoirs de décision dans l'établissement et la promotion des enseignants.**
- **La présidence du conseil d'administration** est dissociée de la fonction de principal et de proviseur et **confiée à une personnalité extérieure à l'établissement**, de façon à renforcer l'ancrage des établissements dans leur territoire et dans la vie économique



FORCEREPUBLICAINE

locale. Un vice-président du conseil d'administration est élu parmi les parents d'élèves de l'établissement au suffrage universel direct de tous les parents.

- **Les régions, d'ores et déjà en charge de l'apprentissage, prennent totalement en charge l'enseignement professionnel** : les nouveaux enseignants recrutés dans lycées professionnels deviennent agents de la fonction publique territoriale.

6- Des écoles, des collèges et des lycées plus autonomes

Les systèmes éducatifs étrangers performants sont généralement ceux qui laissent aux établissements scolaires une capacité d'autonomie importante dans la mise en œuvre de la politique éducative. Cela suppose que renonçant à un système encore aujourd'hui très centralisé, l'Etat décide de libérer les initiatives locales et que **des pouvoirs supplémentaires soient attribués aux établissements par le ministère et les rectorats.**

PROPOSITIONS :

- **Donner aux écoles** (ou à un ensemble d'écoles en milieu rural) **le statut d'établissement public** et les doter d'un « vrai » **directeur**, supérieur hiérarchique des enseignants. Là où cela est possible, des regroupements entre collège et école(s) primaire(s) du secteur sont encouragés afin d'assurer la continuité dans l'acquisition du socle lors de la période de scolarité obligatoire.
- **Confier aux chefs d'établissement du second degré le choix de tous les personnels** pour lesquels ils auront établi préalablement et publié un profil des postes. Naturellement le choix des enseignants ne peut se porter que sur des personnes ayant réussi les concours ou possédant les titres fixés par l'Education nationale.
- **Elaborer dans chaque établissement public d'enseignement un projet annuel d'action adapté aux besoins locaux** associant l'ensemble de la communauté éducative – notamment les enseignants et les parents d'élèves. Ce projet peut comporter une **part d'expérimentation** à laquelle l'autorité académique ne peut s'opposer que pour un motif sérieux. Le projet est le contrat qui lie l'établissement à l'éducation nationale ; le respect de ses objectifs est évalué.
- **Globaliser tous les moyens (heures et crédits) dont dispose l'établissement** afin de créer les conditions d'une vraie autonomie de gestion pédagogique. Donner à l'établissement la possibilité d'adapter les grilles horaires en respectant le volume « dû » à l'élève et le caractère national des programmes scolaires.
- **Laisser chaque établissement choisir son dispositif d'accompagnement** des élèves (programmes d'aides, travaux interdisciplinaires,...)
- **Rendre obligatoires des dispositifs d'autoévaluation et d'évaluation de la performance scolaire au sein de chaque établissement.** Les résultats en sont présentés tous les ans au conseil d'administration de l'établissement.



Valoriser les enseignants et associer pleinement les parents d'élèves

7- Des enseignants plus présents dans l'établissement, mieux formés, mieux rémunérés et mieux aidés

Les exemples étrangers montrent qu'un des leviers importants de progression des résultats des élèves réside dans un **travail effectué ensemble par les enseignants, sous l'égide du chef d'établissement** de façon à améliorer collectivement les pratiques éducatives adaptées à la situation locale en mobilisant les meilleures compétences.

PROPOSITIONS :

- **Accompagner les enseignants** dans les évolutions de leur métier en développant une formation continue de qualité et un soutien quotidien de la part des chefs d'établissement et des inspecteurs : **tout enseignant se disant en difficulté doit recevoir une aide dans les huit jours**. Les inspecteurs, et les enseignants en fin de carrière, sont appelés à aider leurs jeunes collègues et leurs collègues en difficulté.
- **Revaloriser les traitements** des enseignants, en maîtrisant l'évolution de l'effectif, ce qui passe par un meilleur déploiement de l'effectif enseignant actuel piloté au plus près du terrain et en offrant des possibilités de promotion accélérée. Développer une part « mérite » dans le salaire des enseignants, justifiée par une évaluation fréquente réalisée par l'inspecteur sous la responsabilité du chef d'établissement.
- **Moduler la charge d'enseignement en fonction de l'ancienneté** : un peu moindre dans les trois premières années pour permettre à l'enseignant débutant de préparer ses cours, et également dans les trois dernières années de carrière pour aider les jeunes enseignants, les enseignants en difficulté ou pour accomplir des tâches pédagogiques confiées par le chef d'établissement.
- **Recruter les nouveaux enseignants au niveau de la 1^{ère} année de master** et les **former à leur métier par la voie de l'apprentissage**.
- **Accroître les possibilités de promotion accélérée pour les professeurs** qui ont cinq ans de métier et qui soit sont aptes à enseigner une seconde discipline soit sont aptes à enseigner leur discipline dans une langue étrangère soit ont enseigné pendant cinq ans **dans un établissement difficile**.
- **Mieux utiliser les compétences des professeurs agrégés. Les professeurs agrégés**, recrutés au niveau du master, enseignent en lycée ou/et dans les deux premières années des universités ; ils reçoivent la responsabilité d'assurer le lien lycée/université afin de mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur.
- **Inscrire l'accompagnement personnalisé des élèves et la formation des jeunes enseignants dans les missions du professeur**. A cet effet il faudra augmenter progressivement le temps de présence des enseignants du second degré dans l'établissement - comme le temps de travail de tous les fonctionnaires : dans les collèges et lycées, le temps de présence passerait de 648 à 800 heures par an³ mais le

³ Le temps de présence des enseignants du primaire est de 918 heures par an.



FORCEREPUBLICAINE

temps de cours serait inchangé. Le temps de présence supplémentaire pourra aussi être consacré à de nouvelles formes de contact avec les parents, notamment dans les secteurs défavorisés, pour leur expliquer clairement la contribution qu'ils peuvent apporter au succès scolaire de leurs enfants.

- **Revoir le rôle des inspecteurs et le concentrer sur trois priorités :** aider les enseignants à traiter les difficultés scolaires, asseoir leur autorité, respecter les programmes et les objectifs de l'établissement ; pour toute évaluation, l'inspecteur recueille l'avis du chef d'établissement. **Tous les inspecteurs doivent rester en contact avec l'enseignement** en assurant quelques heures d'enseignement.
- **Renforcer les capacités pédagogiques des inspecteurs et des enseignants en leur apportant une formation solide sur les résultats scientifiques de la recherche en matière d'apprentissage des connaissances :** l'apport des neurosciences sur le fonctionnement du cerveau de l'enfant de façon doit leur être enseigné pour qu'ils puissent s'appuyer sur des méthodes pédagogiques les plus efficaces afin d'aider les élèves en difficulté. Comme l'a souligné Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France⁴, nos enseignants ignorent les résultats de la recherche en sciences cognitives qui ne leur sont aujourd'hui pas présentés lors de leur formation ; ils doivent en particulier connaître les facteurs qui facilitent la réussite des enfants, notamment dans l'apprentissage de la lecture. De même les enseignants sont efficacement formés à l'utilisation d'outils numériques en classe.

8- Des parents plus associés à la vie scolaire

Si les parents ont aujourd'hui la liberté de choisir de confier leur enfant à l'enseignement public ou à l'école privée, une fois cette décision prise, ils sont – en comparaison de ce qui se passe dans d'autres pays - assez peu impliqués dans le fonctionnement et les décisions scolaires. Or la réussite des jeunes dépend de la présence des parents aux côtés des enseignants pour mener des actions communes ; de plus, les parents peuvent avoir un regard, des suggestions, des souhaits en tant qu'usagers de l'école. Il faut donc renforcer leur contribution à l'éducation de leurs enfants et au bon fonctionnement des établissements.

PROPOSITIONS :

- **Informers les représentants des parents du profil envisagé pour le recrutement des nouveaux professeurs.** Avant de publier le profil des postes qu'il souhaite pour son établissement, le chef d'établissement recueille l'avis des délégués des parents.
- **Rendre obligatoire la consultation de tous les parents sur les grandes décisions concernant l'organisation de l'établissement,** notamment sur le projet d'établissement.
- **Donner à tous les parents d'élèves de l'établissement le droit d'élire au suffrage universel direct un parent vice-président du conseil d'administration de l'établissement.**

⁴ Stanislas Dehaene, « Enseigner est une science », *Le Monde*, 22 décembre 2013.



FORCEREPUBLICAINE

- **Renforcer l'implication des parents dans l'éducation scolaire.** Plusieurs questions doivent être traitées avec les parents et leurs représentants dans les établissements : **suivi des résultats des élèves** (fournir une explicitation immédiate aux parents des efforts que l'élève doit faire en cas de résultats insuffisants), organisation de la vie scolaire (exemple : calendrier des contrôles en classe pour éviter des semaines trop chargées par des contrôles multipliés), ainsi que des sorties ; **présentation des résultats de toute évaluation** de l'établissement. A l'école primaire, la possibilité de devoirs après la classe et le développement du portail «école directe» y contribueront également. Dans les secteurs plus défavorisés, le temps supplémentaire de présence des enseignants peut aussi être consacré à des réunions régulières avec les parents, leur permettant de connaître et comprendre la contribution qu'ils peuvent apporter au succès scolaire de leurs enfants.
- **Prendre l'avis des parents dans toute évaluation portant sur le fonctionnement d'un établissement scolaire.**